

20 Place de la Tourbie- CS 41012
29196 QUIMPER Cédex
ensup@likes.org

DOSSIER N°1 INFORMATIONS GENERALES ADMISSION en 1^{ère} année de BTS

Madame, Monsieur,

Félicitations, vous venez d'être admis(e) en BTS au Likès La Salle.
La rentrée est fixée au **mardi 2 septembre à 9H00 à l'auditorium.**

Vous pourrez télécharger à partir de MI-JUILLET la circulaire de rentrée ainsi que la liste des livres sur le site du Likès : www.likes.org rubrique enseignement supérieur.

Vous devez **confirmer votre inscription (qui comporte 4 parties) sous 8 jours** en retournant les dossiers de la façon suivante :

► **N°1 : INFORMATIONS GENERALES** à conserver

► **N°2 : INSCRIPTION** **à remplir en ligne en cliquant ICI**

► **N°3 : SANTE** (fiche médicale) **à remplir en ligne en cliquant ICI**

**Retour impérativement par mail à l'adresse suivante : ensup@likes.org
les dossiers suivants**

**respecter les fichiers séparés, les insérer en pieces jointes au mail
(merci de ne pas mettre les documents en photos dans le corps du mail)**

► **N°4 : COMPTABILITE**

Contrat de scolarisation et d'engagement financier

► La copie de votre carte d'identité

Pour les étrangers :

► La copie de votre titre de séjour recto verso en cours de validité

► La notification de Bourse 2025-2026 du Crous

(si vous l'avez reçue et indiquer la classe sur le document)

A EXPEDIER PAR COURRIER

La somme de 120 € d'arrhes par chèque bancaire de préférence, à l'ordre de l'OGEC Le Likès
(Indiquer Nom – Prénom et Classe au dos du chèque)

Et pour les internes :

Joindre **en plus** la somme de **300 € d'arrhes par chèque bancaire** de préférence,
à l'ordre de l'OGEC Le Likès (Indiquer Nom – Prénom et Classe au dos du chèque)

La somme de 120 € restera acquise à l'établissement en cas de désistement ou de départ en cours d'année. Elle ne vous sera remboursée qu'en cas d'échec au Baccalauréat (joindre la photocopie des notes à votre demande).

Sans réponse de votre part, (ou dossier incomplet) pour le versement des arrhes et les documents administratifs dans les délais impartis vous serez considéré(e) comme démissionnaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Murielle JOLIVET,
Directrice des Etudes - Enseignement Supérieur

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 - COMMANDE de LIVRES

Vous trouverez à partir de la mi-juillet la liste des livres sur le site du Likès www.likes.org à la rubrique Enseignement Supérieur. **Il est impératif de vous procurer vos livres pour la rentrée.**

2 - ASSURANCE VOITURE

Pour certaines opérations en relation avec les formations professionnelles en BTS (Gestion de Projet, Stages, Thèmes, Visites d'Entreprises), vous pourrez être amenés à utiliser votre voiture personnelle. Nous vous demandons donc de **prendre contact avec votre assurance pour faire figurer dans votre contrat cette possibilité d'utilisation.**

3 - HEBERGEMENT

La chambre est mise à disposition de l'étudiant(e) pour la totalité de l'année scolaire (septembre à juin). En cas de départ en cours d'année, les arrhes sont conservées.

4 - PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Pour tous les lieux de stage, l'accord des professeurs des matières professionnelles est obligatoire afin que ceux-ci respectent les modalités de l'examen.

Il est impératif de rechercher un stage dès septembre. Il faut activer son réseau de connaissances et savoir l'entretenir.

LE CHOIX DU STAGE EST DETERMINANT POUR OBTENIR L'EXAMEN mais aussi pour la poursuite en études supérieures post BTS et/ou pour la recherche d'un emploi. En l'absence de stage, la poursuite d'études en classe de BTS au Likès sera compromise.

TENUE VESTIMENTAIRE

Pour les BTS CI, CG, GPME et NDRC une tenue vestimentaire professionnelle sera à prévoir selon les explications de l'enseignant référent à la rentrée. Par ailleurs, du fait d'intervenants professionnels sur les temps de cours ou d'événements relayés par la presse, **le port du jogging n'est pas admis en enseignement supérieur dans notre établissement.**

Afin de vous permettre de rechercher activement dès à présent votre stage ou votre projet commercial, vous trouverez ci-dessous la ou les période(s) concernées, (le contenu du stage sera communiqué à la rentrée) :

Classes	2ème Période		3ème Période	
		nbre de semaines		nbre de semaines
BTS GPME1			11 mai au 19 juin	6
BTS CG1			11 mai au 19 juin	6
BTS CI1			A partir du 27/04	10
BTS NDRC1	19 janvier au 30 janvier 16 mars au 27 mars	2 2	11 mai au 19 juin	6
BTS ELEC1			11 mai au 26 juin	7
BTS MEC1			04 mai au 26 juin	8
BTS CPRP1	En novembre (stage découverte hormis BAC PRO)	2	26 mai au 26 juin	5

Bonnes recherches.

TARIFS BTS 2025/2026

Nos tarifs couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les collectivités ainsi que les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. La facture annuelle est établie fin septembre.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Montant par mois sur 10 mois	Montant annuel
Contribution Arrhes de 120 € en confirmation d'inscription en 1 ^{ère} année (1)	118.30 €	1 183.00 €

DEMI-PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

	Montant par mois sur 10 mois	Montant annuel
Demi-pension (5 repas) *	111.00 €	1 110.00 €

PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

	Montant par mois sur 10 mois	Montant annuel
Chambre + petit déjeuner -----	208.00 € -----	2 080.00 € -----
Chambre + petit déjeuner + repas du soir *	283.10 € -----	2 831.00 € -----
Pension complète * Arrhes de 300 € à la signature du contrat d'hébergement (2)	369.20 €	3 692.00 €

(1) Cette somme, à valoir sur le 2^{ème} semestre, restera acquise à l'établissement en cas de désistement ou de départ en cours d'année. Elle n'est remboursée qu'en cas d'échec au Baccalauréat, sur présentation du relevé des notes.

(2) Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la facture de régularisation d'avril.

*** Régularisation de 6 € par repas, remboursée aux familles en fonction de la date de fin de cours anticipée (selon les dates d'exams), pour les demi-pensionnaires et internes présents toute l'année scolaire.**

Les étudiants non-inscrits en hébergement complet peuvent déjeuner au prix de 6.95 €.

- I M P O R T A N T -

Le régime est choisi pour l'année entière. Un changement de régime est exceptionnellement accepté pour le 2^{ème} semestre sur demande écrite, à remettre au secrétariat de l'enseignement supérieur, impérativement avant le 20 janvier, avec effet au 1^{er} février.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) les arrhes versées ne sont pas remboursées.

Absences de l'établissement pendant les périodes de stage en entreprise : les frais de demi-pension et de pension seront réduits de 5 €/repas.

Nous proposons deux modes de règlement : soit par prélèvement automatique mensuel (10 échéances du 5 octobre au 5 juillet), soit par chèque (montant annuel réglé en 3 échéances : 5 novembre, 5 février et 5 mai).

Documents à remettre avec le dossier d'inscription définitive.

Dans l'Enseignement Supérieur, les étudiants boursiers perçoivent directement et mensuellement le montant de la bourse (octobre à juin).

NB : Les tarifs ne comprennent ni les frais de stage, ni les frais de voyage.

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Economiste, si nécessaire.

HEBERGEMENT BTS

Règles de vie

et Règlement intérieur

Assurer et garantir de bonnes conditions de vie et de scolarité aux étudiants est un élément primordial pour leur réussite, tout en visant leur autonomie progressive.

L'internat, lieu de vie et de travail, doit ainsi permettre à tout jeune de mener à bien son parcours scolaire, tout en s'ouvrant au monde.

Toute vie en collectivité, dans l'intérêt de chacun, implique le respect de règles et l'adhésion de chacun à l'esprit et au règlement de l'internat, essentiels pour le « bien-vivre ensemble ».

Placés sous la responsabilité de la Responsable de l'hébergement, des surveillants titulaires et des élèves-surveillants assurent l'encadrement des internes. L'équipe éducative est à la disposition des élèves pour toute question ou problème de quelque ordre que ce soit.

Les parents restent, néanmoins, responsables de leurs enfants scolarisés et hébergés au Likès.

Le règlement intérieur de l'Hébergement fait partie intégrante du règlement intérieur de l'Etablissement.

1 - Accueil

Les étudiants hébergés bénéficient d'une chambre individuelle (avec lit, armoire, bureau, chaise et lavabo) et du réseau Wifi de l'établissement. Ils ont accès à la cafétéria, la salle de jeux, au CDI, la salle informatique, aux soirées vidéos... ainsi qu'aux activités proposées par l'Association Sportive.

Une salle commune avec téléviseur, évier, micro-ondes et réfrigérateur est mise à la disposition des étudiants.

L'accès à l'étage est autorisé du lundi 7h30 au vendredi 13h30 en période scolaire aux seuls étudiants internes.

A la rentrée, sont remis à chaque étudiant une clef de chambre (caution de 15 euros) et un badge d'accès aux bâtiments (caution de 30 euros.)

2 - Sorties, absences et activités extrascolaires

Les étudiants restent libres de sortir mais ils doivent toutefois avoir regagné l'établissement pour 22h dernier délai par le portillon de la rue de Kerfeunten.

Les étudiants ont possibilité de ne pas dormir au Likès une fois par semaine et devront en avoir fait la demande auprès de la Responsable de l'hébergement au moins 24h à l'avance. Les familles sont systématiquement contactées pour accord.

Il est rappelé aux étudiants que leur comportement en ville doit être irréprochable. Dans l'hypothèse où ils rentreraient en état d'ébriété ou sous l'effet de substances psychoactives, les familles seraient systématiquement contactées pour venir les prendre en charge, quelle que soit l'heure ; la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'hébergement.

Les internes ont la possibilité de participer à des activités dans des clubs et associations quimpérois (code, conduite, sport, musique...). Selon les horaires, le dîner est servi lors d'un second service de restauration à la cafétéria (20h30).

A noter que les sorties se font sous l'entière responsabilité du représentant légal.

3 - Formules d'hébergement et restauration

L'établissement propose aux étudiants trois formules :

- Nuit+petit déjeuner+déjeuner+dîner
- Nuit+petit déjeuner+dîner
- Nuit+petit déjeuner

Les horaires de passage au self :

- Matin : 7h à 7h30 (fermeture à 7h50)
- Midi : 11h30 à 13h
- Soir : 18h45 à 19h15 (fermeture à 19h45)

4 - Règles de vie

4.1 - Les chambres

Il appartient à l'étudiant de maintenir l'ordre et la propreté dans sa chambre. Chaque jour, le lit est fait correctement, les rideaux ouverts, le cache-fenêtre enlevé, les appareils électriques débranchés et la chambre est rangée et aérée.

Un entretien régulier est demandé (balayage, lavabo, poubelle). Chaque interne doit impérativement prévoir un cadenas pour l'armoire, une alèse de protection (90x190), des draps ou une housse de couette, ainsi qu'un drap-house et une taie d'oreiller.

Par mesure d'hygiène, l'utilisation d'un duvet est interdite et le linge de lit changé régulièrement.

La décoration de la chambre doit rester discrète et ne pas entraîner de dégradation (utilisation de pâte à fixe).

Afin d'éviter tous vols, il convient à chacun de ranger ses affaires dans les armoires munies de pattes à cadenas. L'Établissement ne peut être tenu responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels.

A chaque départ en vacances ou en stage, les étudiants rangent toutes leurs affaires dans leur armoire et ramènent leurs draps à la maison. Un état des lieux est effectué à la rentrée et fait foi lors du départ. Toute dégradation volontaire entraînera réparation et sanction.

4.2 - Le vivre ensemble

Lieu de travail et de repos par excellence, chacun y veillera à respecter les consignes suivantes pour le confort de tous :

- être discret dans ses déplacements,
- parler à voix basse,
- n'utiliser de matériel audio-vidéo qu'avec des écouteurs ou un casque,
- respecter les horaires de douche : de 6h45 à 21h15

4.3 - Les comportements à risques

Conformément à la loi Evin, le tabac est interdit.

La détention, la vente et la consommation d'alcool et de substances psychoactives sont prohibées et passibles d'une exclusion temporaire ou définitive de l'hébergement, voire de l'établissement et d'un signalement aux autorités compétentes.

Le port et l'usage d'objets dangereux sont également interdits.

5 - Sécurité

5.1 - Parking

Les internes qui souhaitent stationner leur véhicule dans l'enceinte de l'établissement doivent en faire la demande auprès de la Responsable de l'hébergement. En cas d'accord, l'utilisation du véhicule, obligatoirement garé sur le parking du gymnase, est strictement interdite durant toute la semaine.

5.2 - Sécurité incendie

Les consignes à respecter en cas d'évacuation incendie sont communiquées dès la rentrée et affichées dans tous les locaux.

Pour la sécurité de tous, les étudiants respectent les installations (extincteurs, éclairage de sécurité, pousoirs d'alarme, détecteurs...) et le plan d'évacuation.

Des exercices obligatoires d'évacuation sont programmés pendant l'année scolaire.

Les appareils de chauffage et de cuisson (cafetière, bouilloire...) sont formellement prohibés dans l'hébergement.

A noter qu'il est impérativement interdit de s'enfermer dans sa chambre par mesure de sécurité et de surveillance.

RESPONSABLE de L'HEBERGEMENT
Gaëlle GRAGNIC

Toute correspondance est à adresser à :

Gaëlle GRAGNIC
LE LIKES LA SALLE – Internat
20, place de la Tourbie – CS 41012 – 29196 QUIMPER Cedex

Contact : de 07h00 à 08h00 et de 17h00 à 23h30

Téléphone : 02 98 95 52 94
Télécopie : 02 98 95 06 24
Mail : internat@likes.org

NOTICE INSERTION SIGNATURE POUR DOCUMENTS PDF

Madame, Monsieur,

Pour finaliser l'inscription de votre enfant nous vous demandons de nous transmettre les documents sous format PDF.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de la notice suivante.

Pour compléter les documents nous vous recommandons d'utiliser les logiciels :

- ADOBE conseillé pour Remplir et Signer
- PDF24 conseillé pour Fusionner ou Compresser les fichiers PDF

SOIT SOUS ADOBE <https://www.adobe.com/fr/acrobat/pdf-reader.html>

Utilisez la fonction « Remplir et signer » (étape 1)

Etape 1
Utilisez la fonction « Remplir et signer » (étape 1)

Etape 2
Le logiciel va vous demander « Qui doit d'abord remplir et signer » : Cliquez sur « Moi »

Etape 3
En haut de l'écran, cliquer sur « Signer »
Le logiciel va vous proposer : « Ajouter une signature »
Pour ajouter du texte cliquer sur « Ab »

Etape 4
Choisir entre : « Tracer » ou « Image ».
Puis cliquer sur « Appliquer » pour valider.
Insérer votre signature aux endroits indiqués sur les documents PDF.
Enregistrer chaque document signé.

Entrez votre nom ici.

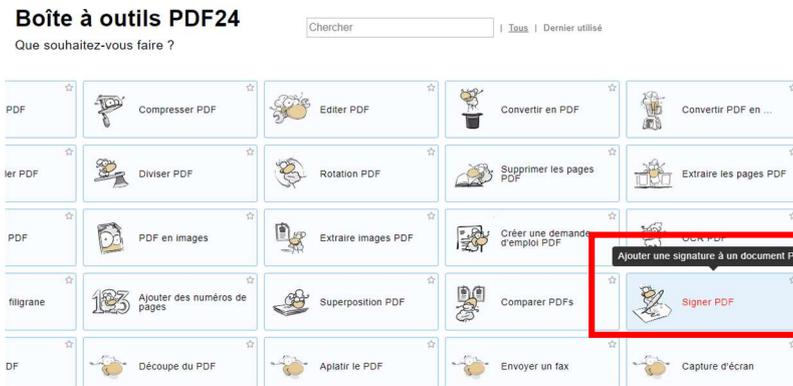
Enregistrer la signature

Annuler Appliquer

Du Bois Jacques

OU SOUS PDF24, <https://tools.pdf24.org/fr/creator>

Compléter d'abord le document PDF à signer et l'enregistrer sur votre ordinateur puis ouvrir le logiciel PDF24 et utilisez la fonction « Signer PDF » (étape 1)



Etape 2
« Choisir le fichier » enregistré sur votre ordinateur



Signer PDF

Ajouter une signature à un document PDF

Choisir le fichier

... ou déposez un fichier ici

Etape 3 – Se positionner près de l'endroit à signer et cliquer sur « Ajouter une signature ou du « texte (Tt) »



Etape 4

Choisir entre : « Dessiner », « Télécharger » ou « Appareil photo ».

Validez.

Insérer votre signature aux endroits indiqués sur les documents PDF.

Enregistrer votre document modifié en cliquant sur

